

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	7
Votants	40

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 020

Séance du 17 mars 2022

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR UNE OPERATION DE RESTAURATION DES COURS D'EAU SUR LA COMMUNE DE CROZE

L'an deux mille vingt-deux le dix-sept mars à 18 heures et 30 minutes, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Yrieix la Montagne, au nombre de 33, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 10 mars 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs BRUNET Guy (départ au milieu du point 2); MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc (arrivé à 19H00 point 2) ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; LHERITIER Laurent ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise ; BAUCULAT Annick à HAYEZ Marie-Françoise ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; TERNAT Didier à BERTIN Valérie ; VERONNET Jean-Luc à PINLON Evelyne ; COLLIN Philippe à PRIOURET Denis ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : BŒUF Jacques ; BOUQUET Benjamin ; LABOURIER Dominique ; MERIGOT Pascal

L LHERITIER présente le rapport suivant et rappelle que le service GEMAPI peut intervenir sur certains points techniques pour les communes mais pas forcément avec la même rapidité d'intervention qu'on pourrait attendre du fait que nous sommes obligés d'instruire des dossiers, que ces dossiers doivent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et que nous n'avons donc pas forcément cette rapidité dans le cadre de travaux d'urgence. Et c'est le cas dans le dossier présenté ci-après.

Rappel du contexte :

La Communauté de communes Creuse Grand Sud, au titre de la compétence GEMAPI, assure la maîtrise d'ouvrage d'opérations de protection, de restauration et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Le contrat Creuse amont est un projet ambitieux doté d'un programme d'actions associées à un ensemble d'investissements déployés sur le territoire pour des travaux d'aménagements et / ou des opérations de remise en état à vocation environnementale. Cependant, les interventions sont toujours construites dans une logique de conciliation avec les usages riverains et la protection de la ressource.

Présentation de la demande

La Creuse est un cours d'eau emblématique de la Communauté de communes. Elle chemine notamment sur la Commune de Croze où plusieurs ouvrages d'art permettent son franchissement.

Au lieu-dit les Outeix, le cours d'eau s'est progressivement décalé de son axe historique provoquant un important phénomène d'érosion à la hauteur du pont de la voirie communale. L'une des piles du pont a d'ores et déjà été fragilisée et le phénomène pourrait conduire à terme à une déstabilisation de l'ouvrage. Une première intervention d'urgence a été réalisée au printemps 2021 à la demande de la mairie de Croze.

Par la suite, la Commune a sollicité la Communauté de communes pour étudier la possibilité de l'accompagner dans une opération de restauration pérenne du site. Une action spécifique a été inscrite à la programmation 2021 du contrat Creuse amont.

Éléments d'appréciation

L'opération de restauration des berges de la Creuse au lieu-dit les Outeix à Croze vise à apporter une réponse complète aux dégradations provoquées actuellement et qui sont les suivantes :

- Création d'une encoche d'érosion dans la berge du cours d'eau
- Départ des sédiments et perte de terrain agricole
- Évolution de l'axe du cours d'eau en décalage par rapport à celui de l'ouvrage d'art
- Affouillement en pied d'ouvrage avec un risque important de destruction complémentaire et déstabilisation de la maçonnerie

La première opération d'encrochement a permis d'apporter une première réponse qui a stoppée une partie du phénomène, mais elle doit être nécessairement poursuivie par :

- La remise du cours d'eau dans son axe par une reprise du lit sur environ 50 m en amont de l'ouvrage
- La mise en place d'une rangée de blocs pour assurer un nouvel encadrement du lit du cours d'eau
- Le comblement de la partie érodée et son recouvrement par de la terre végétale
- La végétalisation de la surface aménagée par une plantation de ripisylve

Les travaux projetés ont fait l'objet d'une description dans un cahier des charges, d'une validation par les services de la DDT et d'une convention de partenariat établie avec la mairie de Croze afin que la Communauté de communes Creuse Grand Sud puisse assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Trois entreprises ont été sollicitées pour l'établissement d'un devis : la société TIPM et l'EUURL TAUTON pour les travaux de terrassement et l'entreprise LEFORT Mireille pour les travaux de végétalisation.

Éléments financiers

Il est indiqué que l'opération programmée est inscrite à la programmation 2021 du contrat Creuse amont et bénéficie d'une aide de 60 % de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dont nous disposons l'arrêté. Par convention, la commune de Croze s'est engagée à rembourser à la Communauté de communes la partie non subventionnée de l'opération.

Après discussion, la mairie de Croze a indiqué vouloir retenir les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux :

- La société LEFORT Mireille qui a formulé un devis s'élevant à hauteur de 4 962,00 € TTC pour les opérations de végétalisation et de mise en défens du cours d'eau suite à l'opération de restauration
- La société TIPM qui a établi un devis initial s'élevant à hauteur de 28 692,00 € TTC pour les travaux de terrassement. Ce choix d'entreprise permet d'assurer une parfaite cohérence avec une première intervention réalisée en urgence au printemps 2021. L'entreprise a apporté toutes les garanties nécessaires à la bonne réalisation de la prestation.

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

En concertation avec la commune du Croze, un autre devis a été sollicité auprès de l'entreprise EURL TAUTON s'élevant à hauteur de 22 680 € TTC.

Par ailleurs, le devis formulé par la société TTPM a été établi au cours du printemps 2021. L'entreprise a indiqué devoir réviser ses prix par rapport à la hausse généralisée des prix des matériaux. Un devis, mis à jour en date du 7 mars 2022, a été renvoyé et prévoit un montant de travaux établi à hauteur de 31 413,60 € TTC.

Le montant de dépenses est provisionné au budget prévisionnel 2022 et le conseil communautaire a voté en décembre 2021 une somme d'investissement mobilisable avant le vote du budget et dans laquelle cette dépense peut s'inscrire. L'ensemble des devis est inférieur au seuil des marchés publics mais supérieur à la délégation de la Présidente en matière de marché, soit 15 000 euros HT.

Pour cette opération, l'effort consenti par notre Communauté de communes porte donc sur la mobilisation :

- Du dispositif d'aides liés au contrat de rivières Creuse au bénéfice de la commune,
- D'une ingénierie spécifique et nécessaire à la coordination de ces travaux.

Afin de pouvoir signer la commande relative à cette opération, portée en maîtrise d'ouvrage déléguée par la Communauté de communes, et pour permettre sa prompte réalisation en vue de remédier rapidement à la problématique engendrée, le Conseil Communautaire VALIDE, dans le cadre du partenariat avec la mairie de Croze, l'attribution de cette prestation aux fournisseurs suivants :

- La société TTPM pour les travaux de terrassement, devis n°2022-DE01194 établi à hauteur de 31 413,60 € TTC
- La société LEFORT Mireille pour les travaux de végétalisation, devis n°2021-016 établi à hauteur de 4 962,00 € TTC

CONTRE : 0

POUR : 40

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 17 mars 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le 07 AVR. 2022

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

